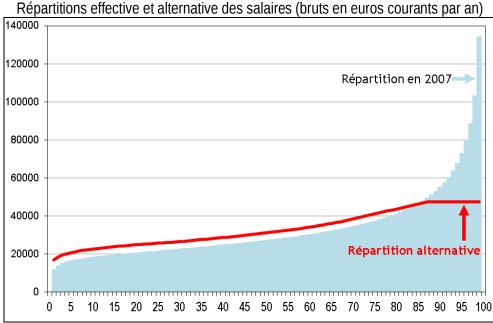
Plafonner les hauts salaires : quel effet sur la répartition des salaires ? note <u>hussonet</u> n°46, 10 septembre 2012

« Si on prenait un peu aux riches, ça ferait combien pour les pauvres? » se demandait Jean Gadrey¹, qui imaginait une autre répartition des revenus. Il montrait « qu'en réduisant de façon modérée les hauts revenus, on pourrait *éradiquer la pauvreté monétaire en France* et améliorer la situation matérielle de ceux qui sont un peu au dessus du seuil de pauvreté, sans toucher aux revenus de l'immense majorité, et sans invoquer le besoin de croissance ».

Depuis, l'Insee a publié des données sur la répartition portant sur les seuls salaires, qui font apparaître le poids des très hauts salaires². Ces données montrent que les 5 % de salariés les mieux payés reçoivent 15 % du total des salaires et que les 10 % les mieux payés en reçoivent 24 %. On obtiendrait une concentration encore plus élevée si l'on s'intéressait à l'ensemble des revenus, à cause notamment des revenus financiers.



Graphique 1 Répartitions effective et alternative des salaires (bruts en euros courants par an)

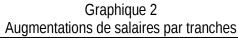
L'exercice, dans sa version radicale, consiste à plafonner l'échelle des salaires de 1 à 4. Cela revient à raboter environ 15 % des plus hauts salaires et à les ramener à un niveau de 47220 euros bruts par an³. Les sommes ainsi virtuellement dégagées sont réparties sur l'ensemble des autres salariés sur la base d'une augmentation uniforme, qui représente donc une augmentation en pourcentage plus élevée pour les bas salaires. Il faut ensuite lisser un peu cette répartition virtuelle pour gommer les effets de seuil.

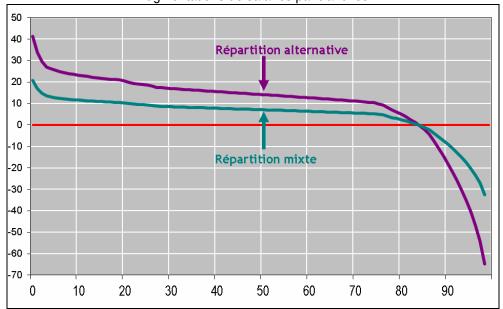
Le graphique 1 ci-dessus illustre cette répartition alternative. Le résultat principal est qu'elle permet des hausses de salaire pour 85 % des salariés, qui s'échelonnent de 40 % pour les plus bas salaires à 0 % au niveau de 46500 euros. (graphique 2)

¹ Jean Gadrey, « Si on prenait un peu aux riches, ça ferait combien pour les pauvres ? », blog Alternatives économiques, janvier 2010.

² Insee, « <u>Les très hauts salaires du secteur privé</u> », *Insee Première* n°1288, avril 2010.

³ Les données de l'Insee portent sur 2007. On les a multiplié par la hausse du prix à la consommation entre 2007 et 2012 (+ 7,3 %).





On peut évidemment modifier les règles du jeu, si l'on considère que cet exercice est trop « drastique ». A titre d'exemple, on considère une variante « mixte » qui se situe à mi-chemin entre la répartition effective et la répartition alternative. Là encore, on vérifie la possibilité d'augmenter les salaires pour la majorité des salariés, l'augmentation s'échelonnant cette fois entre 20 % et 0.

Cet exercice a valeur illustrative, mais en tout cas il met à mal l'idée qu'on ne changerait pas qualitativement le sort des salariés modestes et moyens en plafonnant les hauts salaires.